

Le procès de l'attentat du Thalys prévu pour fin 2020

vendredi 24 janvier 2020, par [Thémis](#)

Le 18 décembre 2019, les juges d'instruction ont mis un terme à l'information judiciaire dans l'affaire de la tentative d'attentat du train Thalys.

Pour rappel, le 21 août 2015, le train Thalys Amsterdam - Paris était le théâtre d'une attaque par arme de guerre. Avant que l'auteur de l'acte ne puisse passer à l'acte, plusieurs passagers étaient parvenus à le maîtriser, seuls deux blessés à l'arme blanche étant à déplorer. S'il a changé plusieurs fois sa version des faits, il reconnaissait finalement avoir adhéré à l'Etat islamique, et essayé de commettre un attentat.

Après plus de quatre années d'enquête, la procédure est désormais achevée, en attente de jugement. Le terroriste présent à bord du train est mis en accusation pour tentative d'assassinats en relation avec une entreprise terroriste. Deux de ses éventuels complices sont également renvoyés pour des faits de complicité, des éléments indiquant qu'ils auraient facilité son arrivée en Europe. Une quatrième personne les rejoindra sur le banc des accusés pour répondre du chef de participation à une association de malfaiteurs terroristes. Faute d'éléments suffisamment probants, un cinquième initialement poursuivi bénéficie finalement d'un non-lieu.

Les victimes, qui cherchent à tourner la page, sont désormais en attente du procès. Celui-ci devrait avoir lieu fin 2020, devant une cour d'assises spéciale constituée exclusivement de magistrats professionnels, comme c'est toujours le cas en matière de terrorisme.